

**Présentation prébudgétaire de l'Association des services funéraires du Canada  
en vue du budget de 2018  
Le 4 août 2017**

**À propos de l'ASFC**

L'Association des services funéraires du Canada (ASFC) est la principale association professionnelle nationale de services funéraires au pays. Elle représente des salons funéraires, des cimetières, des crématoriums et des professionnels de services funéraires. Ses membres fournissent près de 85 % des services mortuaires au pays.

L'une des principales tâches de la profession des services funéraires consiste à prendre soin des défunts de façon digne et à aider les endeuillés à prendre les nombreuses décisions associées à cette période douloureuse. L'ASFC est la porte-parole et la représentante des professionnels des services funéraires depuis plus de 80 ans, à qui elle offre également de la formation continue. Nous avons une bonne relation de travail avec le gouvernement fédéral et ses nombreux ministères sur des questions qui touchent les Canadiens.

**Prestation de décès du Régime de pensions du Canada : aider les Canadiens en ce qui concerne les arrangements funéraires**

L'ASFC s'inquiète grandement de l'écart actuel du montant de la prestation de décès du Régime de pensions du Canada (RPC). D'importantes réformes ont été apportées au RPC en 1997. Les primes ont augmenté et les prestations ont diminué. Cette diminution visait à s'assurer que les fonds seraient suffisants pour les futures générations. Le 1<sup>er</sup> janvier 1998, le plafond de la prestation de décès du RPC a été ramené d'un maximum de 3 580 \$ à un maximum de 2 500 \$ en 1998. Or, ce plafond est demeuré inchangé depuis 19 ans, s'érodant au fil des ans avec l'inflation. En outre, il est bien loin de répondre aux besoins de base en matière d'arrangements funéraires.

La principale prestation mensuelle du RPC est indexée au taux d'inflation afin de préserver le pouvoir d'achat des bénéficiaires. Pendant ce temps, la prestation de décès a perdu 37,8 % de sa valeur réelle depuis 1998.

Tous les Canadiens auront besoin de services funéraires. Par ailleurs, notre société diversifiée et multiculturelle nécessite un hommage de fin de vie qui honore et célèbre le défunt dans le respect de ses croyances culturelles et de celles de sa famille et de sa communauté. Bien des familles canadiennes dépendent de la prestation de décès pour payer une partie des services funéraires et des frais de cimetière en ce moment difficile.

Donner aux Canadiens la possibilité de verser directement le montant forfaitaire de la Prestation de décès du Régime de pensions du Canada aux fournisseurs de services funéraires autorisés simplifierait le système et le rendrait plus efficace, particulièrement en l'absence d'héritiers, d'administrateurs ou d'exécuteurs.

## **Recommandation 1**

**Dans le but de soulager les familles canadiennes du fardeau financier des services de fin de vie et des services funéraires et d'assurer un accès à des services décents à tous les Canadiens, l'ASFC recommande que le gouvernement du Canada :**

- **ramène le montant de la prestation de décès du RPC au plafond de 1997, soit de 3 580 \$;**
- **indexe le montant de la prestation de décès du RPC suivant le taux annuel d'inflation;**
- **offre la possibilité aux Canadiens de verser la prestation de décès du RPC à un fournisseur de services funéraires autorisé pour payer les services funéraires et réduire les frais d'administration inutiles.**

### **Arrangements de services funéraires : encourager les Canadiens à se préparer adéquatement**

Chaque année, des milliers de Canadiens se prévalent des Arrangements de services funéraires (ASF) afin de préparer leur fin de vie. On encourage les Canadiens à faire des préarrangements de services funéraires et de services de cimetière, car cela aide à faire respecter leurs dernières volontés et à prévenir les dépenses excessives chez les familles endeuillées, qui agissent souvent sous le coup de l'émotion. Les ASF encouragent les préarrangements, puisqu'ils permettent aux familles canadiennes de verser périodiquement une somme modeste dans un fonds destiné à ces moments difficiles.

Or le montant maximal des ASF n'a pas augmenté depuis 1995. Le système actuel permet de verser les sommes suivantes pour des préarrangements de services funéraires et de services de cimetière :

- 15 000 \$, si les arrangements comprennent seulement les services funéraires;
- 20 000 \$, si les arrangements comprennent seulement les services de cimetière.

En 1995, ces montants permettaient aux familles canadiennes de financer adéquatement leurs services funéraires et leurs services de cimetière. Or, comme le prix de ces services a augmenté avec l'inflation, les sommes nécessaires dépassent maintenant souvent les plafonds autorisés. Cela signifie que les familles endeuillées subiront des conséquences fiscales dans une situation extrêmement douloureuse sur le plan émotionnel.

Si l'on appliquait l'indice des prix à la consommation (IPC) au montant alloué pour les services funéraires en 1995, le montant actuel ne serait pas de 15 000 \$, mais bien de 36 175 \$. Le plafond des ASF devrait donc être augmenté pour aider les consommateurs et les encourager à payer leurs frais de cimetière et de services funéraires à l'avance.

## **Recommandation 2**

**Dans le but d'encourager les Canadiens à préparer adéquatement leurs derniers moments, l'ASFC recommande que le gouvernement du Canada :**

- **augmente la limite des ASF à 25 000 \$ pour les services funéraires et à 30 000 \$ pour les services de cimetière. Le montant plus élevé des services de cimetière s'explique par l'achat d'une dalle funéraire ou d'une pierre tombale, qui constituent habituellement la plus grosse dépense;**

- modifie la disposition de *Loi de l'impôt sur le revenu* relative aux ASF afin d'y prévoir l'indexation annuelle automatique en fonction de l'IPC de l'année précédente.

#### **Personne-ressource**

Vous pouvez communiquer avec Janet Ricciuti, présidente du comité chargé des relations avec le gouvernement de l'Association des services funéraires du Canada, pour plus d'information ([janet.ricciuti@sci-us.com](mailto:janet.ricciuti@sci-us.com)).